

Compte rendu
de la séance du conseil municipal
du 15 mars 2018 à 20h30

Date de la convocation : 08 mars 2018

Présents : LACOMBE Jean Marie, GUILLET Cathy, RUSSERY Joël, CAZALS Bertrand, ALBOUY Laetitia, GAYRAUD Vincent, LACOMBE Christophe, NOWITZKI Vanessa, RIGAL Adrian, ROUZIERES Guy.

Absents : DE LA ROCQUE Claudine, FRAYSSE Nicole, GARCIA Dominique, SIRMAIN Florian

Dénomination et numérotation des rues sur la commune

Monsieur le Maire rappelle que la commune a décidé de mettre en place la numérotation des rues. Le SMICA se propose de réaliser la mise en ligne et la transmission des données auprès des différents services de l'administration (cadastre, impôts, base de données nationales...). Il présente le devis du SMICA dont le coût s'élève à 1 360 €. Le conseil municipal approuve ce devis à l'unanimité.

Approbation du compte de gestion et du compte administratif

Mr Le Maire présente le compte de gestion établi par Mme POUGENQ, trésorière de Marcillac-Conques

Le conseil municipal approuve le compte de gestion à l'unanimité.

Mme GUILLET, maire-adjoint, présente le compte administratif 2017 pouvant se résumer ainsi

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté		11 987.94		61 548.89		73 536.83
Opération exercice	141 530.67	120 733.21	625 890.30	673 794.98	767 420.97	794 528.19
Totaux	141 530.67	137 721.15	625 890.30	735 343.87	767 420.97	868 065.02
Résultat de clôture	8 809.52			109 453.57		100 644.05

Le compte administratif est approuvé à l'unanimité

Acquisitions foncières en vue de l'extension du cimetière de Bruéjols

Mr Le Maire explique que la collectivité n'est plus en mesure de proposer à la vente des concessions dans les cimetières de Clairvaux et de Panat et qu'une extension du cimetière de Clairvaux n'est pas envisageable compte tenu d'une zone d'aléas fort figurant au Plan de Prévention du Risque Inondations auprès du cimetière de Clairvaux. Il rappelle que seul un agrandissement du cimetière de Bruéjols reste possible et c'est pour cette raison qu'un emplacement réservé a été positionné sur une partie de son pourtour lors de la révision du PLU en 2012.

Monsieur le Maire indique qu'à la suite d'une rumeur parvenue en Mairie, il a appris que la vente des parcelles comprenant cet emplacement réservé était sur le point d'aboutir. Il a rencontré le propriétaire (Thierry BEMON) et l'acheteur (Hervé ROUALDES) et leur a fait part de l'intérêt pour la commune d'acheter le foncier indispensable à une prochaine extension du cimetière de Bruéjols.

En présentant un schéma d'aménagement succinct, il indique qu'une entrevue sur place a permis d'envisager une acquisition d'environ 2500 m² qui permettrait l'extension envisagée ainsi qu'un espace de stationnement public dont bénéficieraient parfois les utilisateurs de la salle du Foyer Rural. Une servitude de passage au bénéfice de Hervé ROUALDES serait également positionnée au Sud de la parcelle depuis la RD 57 jusqu'à sa propriété.

Cette transaction nécessitant le découpage des parcelles par un géomètre, il a été demandé un devis au cabinet ABC Géomètres à Rodez. Ce devis comprend également la réalisation d'un levé topographique qui deviendrait indispensable pour la réalisation de l'extension du cimetière. Ce devis s'élève à 1 167€ TTC

Le conseil municipal valide à l'unanimité le principe d'acquiescer ultérieurement ces terrains ainsi que l'intervention du cabinet ABC Géomètres

Proposition d'adhésion à « Aveyron Ingénierie »

Comme l'ont déjà fait plus de 80% des communes aveyronnaises et la CCCM depuis deux ans, Monsieur le Maire propose au conseil municipal, d'adhérer à l'agence Aveyron Ingénierie. Cet établissement public émanant du Conseil Départemental permettrait de renforcer l'apport d'ingénierie du Département auprès de la commune de Clairvaux d'Aveyron.

Celle-ci peut intervenir dans de nombreux domaines : environnement et énergies renouvelables, patrimoine immobilier bâti, urbanisme, valorisation des espaces publics, voirie et infrastructures, conseil administratif, financier et juridique.

Il précise que la cotisation annuelle à verser par tout adhérent s'élève à 0.50 €/habitant et qu'un représentant du conseil municipal doit être désigné pour le représenter au sein de l'Assemblée Générale de l'agence.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'adhérer à Aveyron Ingénierie. Il suggère de proposer à Dominique GARCIA, absente, d'être désignée comme sa représentante si son statut de fonctionnaire territorial au conseil départemental de l'Aveyron ne lui en fait obstacle.

Projet développement WIFI territorial porté par la communauté de communes et choix des sites sur la commune

Mr Le Maire rappelle qu'un projet d'installation de WIFI territorial pourrait être porté par la Communauté de Communes. Des bornes implantées sur la commune permettraient une connexion gratuite aux usagers.

Suite au lancement d'un appel à projet à l'échelle des communautés de communes, Mr Le Maire propose de participer à la consultation et de déterminer les lieux d'implantation. Il explique que les frais d'installation ne seront pas à la charge de la collectivité, seul le coût de fonctionnement sera assuré par la commune. Après débat, et pour ne pas positionner ces équipements trop près des habitations, le conseil municipal propose comme lieu d'implantation possible : à proximité de la salle des fêtes de l'Ady, du Foyer Rural de Bruéjols et au stade. Le conseil municipal valide le principe mais souhaite de plus amples informations concernant le fonctionnement, les zones d'émission et la possibilité de limiter la connexion dans le temps.

Le sujet sera remis à l'ordre du jour lors d'un prochain conseil municipal.

Aménagement d'un accès chemin rural au détriment d'un bien de section à Cantemerle

Adrian Rigal, conseiller municipal, quitte la séance à 22h44, étant partie prenante dans le sujet qui suit

Les représentants du Gaec de Fadiols , exploitant agricole, demandent la possibilité d'élargir un chemin dans le hameau de Cantemerle, au détriment de la parcelle F181 appartenant aux habitants de Cantemerle afin de permettre le passage d'engins de grand gabarit amenés à intervenir sur les bâtiments d'exploitation. L'intervention éventuelle d'engins de lutte contre l'incendie serait ainsi facilitée.

Mr Le Maire indique que :

- le GAEC de Fadiols prendra à sa charge la réalisation et le coût des travaux.
- les bornes limitant la zone d'élargissement seront mises en place par les élus en charge de la voirie.

Il précise également qu'en raison d'un nombre d'électeurs dans le hameau inférieur à vingt, le conseil municipal peut assurer la gestion d'un bien de section comme celle d'un bien privé de la commune

Le conseil municipal valide, à l'unanimité, l'élargissement du chemin au détriment de la parcelle F181.

Informations diverses

Extinction de l'éclairage public

Dans le cadre de la réflexion menée pour arriver à une extinction des lampes d'éclairage public durant une partie de la nuit sur la commune à l'exception des voies départementales, Monsieur le Maire fait savoir qu'il rencontrera le 26 mars des représentants du SIEDA ainsi que de la société Eiffage en charge de l'entretien du réseau d'éclairage public.

Opération Bourg Centre

Mr Le Maire précise que dans le cadre de l'opération Bourg Centre, il a rencontré Mr BLONDIN du cabinet d'architecture Pronaos en charge du projet, Mrs VERMOREL et LEMOUX pour la Fondation du Patrimoine. Au cours de cet entretien, il a été évoqué la possibilité d'utiliser de la pierre locale provenant d'une ancienne carrière de grès rouge, située sur la commune pour réaliser certains travaux. Il faudrait envisager un prélèvement entre 20 et 30 mètres cube à la charge de la commune. Mr Le Maire indique qu'il a déjà rencontré les propriétaires (famille Cabrolier) qui ont donné leur accord de principe.

La CCCM qui assure la maîtrise d'ouvrage dans le cadre de cette opération a fait part de cette démarche auprès des services préfectoraux en vue d'obtenir les autorisations indispensables en la matière

Le conseil municipal approuve la possibilité d'utiliser les matériaux locaux

Groupement de commande de défense d'incendie

Mr Le Maire rappelle que dans le cadre du pouvoir de police, il est en charge de la défense contre l'incendie

Le syndicat des eaux SMAEP Montbazenc Rignac propose la constitution d'un groupement de commandes avec les communes pour contrôler et assurer l'entretien des poteaux incendie. Mr Le Maire propose au conseil municipal d'adhérer au groupement de commande.

Le conseil municipal valide à l'unanimité la proposition.